

LE SYSTÈME QUI ASSURE L'IMPUNITÉ DES MULTINATIONALES

D'UN CÔTÉ, UNE JUSTICE D'EXCEPTION DES MULTINATIONALES

Un système de justice d'exception, qui profite à un petit cercle d'avocats d'affaire grassement payés et permet à des entreprises multinationales de réclamer à des États des millions de dollars d'indemnisation pour la perte de bénéfices futurs hypothétiques, de contourner des tribunaux nationaux et contester des politiques sociales et environnementales d'intérêt public qui interfèrent avec leurs intérêts privés.

DE L'AUTRE, PAS D'ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES VICTIMES

Des victimes d'entreprises multinationales qui doivent lutter des années durant pour obtenir justice et réparation, malgré la lenteur et la lourdeur des procédures, la difficulté de faire reconnaître juridiquement la responsabilité d'une entreprise donneuse d'ordre, la mauvaise foi de certains juges qui refusent de statuer sur l'affaire pour des motifs formels, la perte de leur intégrité physique ou de leurs moyens de subsistance, les pressions et les menaces.

ISDS ?

Sigle anglais d'*Investor State Dispute Settlement*.

C'est un mécanisme juridique qui permet à des multinationales d'attaquer des États en justice.

EN 2017, LA LOI SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE EN FRANCE, IMPOSE AUX ENTREPRISES DE PLUS DE 5 000 SALARIÉS EN FRANCE ET 10 000 À L'ÉTRANGER, DE PUBLIER UN PLAN DE VIGILANCE.



LA FRANCE est le premier pays à avoir adopté une législation contraignante qui introduit une obligation de prévention des risques et permet d'engager la responsabilité civile d'une entreprise multinationale.

DEPUIS 2019, il est possible de lancer une procédure judiciaire contre une entreprise si elle n'est pas en conformité avec la loi.

PROCHAINE ÉTAPE l'internationalisation du devoir de vigilance et son inscription dans la législation européenne et internationale (traité ONU).

CAS CONCRETS



60 CAS

L'Argentine a reçu 60 cas de plaintes en ISDS



49 CAS

L'Espagne a reçu 49 cas de plaintes en ISDS



47 CAS

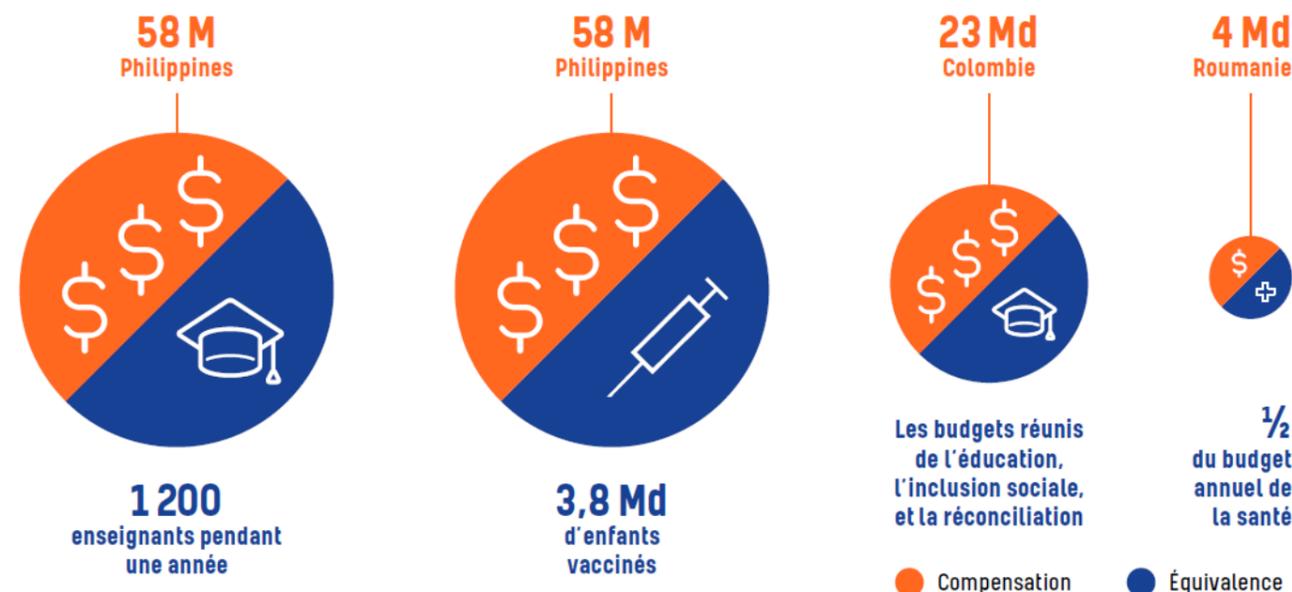
Le Venezuela a reçu 47 cas de plaintes en ISDS



7^E

La France occupe la 7^e place des pays d'origine des investisseurs ayant déposé le plus de plaintes

MOINS DE POLITIQUES PUBLIQUES, SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES POUR LES PEUPLES



DES AFFAIRES CONNUES EXAMINÉES SUR LE FOND SONT GAGNÉES PAR LES INVESTISSEURS



DE LA SOMME DES CONDAMNATIONS BÉNÉFICIE AUX ENTREPRISES MULTINATIONALES ET AUX RICHES PARTICULIERS

942 CAS D'ISDS CONNUS DEPUIS SA CRÉATION

71 EN 2018